



Directive 551 (1999)¹

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée, eu égard à sa [Recommandation 1403 \(1999\)](#) relative à la crise au Kosovo et à la situation en République fédérale de Yougoslavie, charge sa commission des questions juridiques et des droits de l'homme de continuer à étudier, en étroite coopération avec la commission des questions politiques, la situation en matière de droits de l'homme au Kosovo et tous les aspects juridiques de la crise.

1. Discussion par l'Assemblée le 28 avril 1999 (12e et 13e séances) (voir [Doc. 8395](#), proposition de directive, rapporteur: M. Akçali, au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme). Texte adopté par l'Assemblée le 28 avril 1999 (13e séance).

